

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2024****Extrait du registre des délibérations
République Française****N°DEL_2024_193****CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS LES
GALOPINS A L'ASSOCIATION LE SÉMAPHORE - AVENANT 2**

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf décembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 12 décembre 2024, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Madame Michèle GRELLIER Maire.

Présents :

Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Eric DUMOULIN, Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurence GNEMMI, Dominique BAUD, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Véronique LIGNIER, Laurence BOUDER, Arménio SANTOS, Levon MINASSIAN, Christelle HANNEBELLE, Laurent LEFEVRE, Nathalie MOULIN, Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Virginie MINART-GIVERNE à Paul MARSAL, Emmanuel LOEVENBRUCK à Vincent GRZECZKOWICZ, Olivier LASSAL à Laurence GNEMMI, Laurent MALOCHET à Michèle GRELLIER, Sandrine COMBASTEIL à Franck PACQUET, Jean-Manuel PARANHOS à François SCHMITT, Sophie LEFEBURE à Laurence BOUDER, Arnaud BEAUVOIR à Inès de MARCILLAC, Yves ENGLER à Béatrice BELLINI, Line HUANG à Jean-Baptiste GODILLON

Secrétaire :

Eric DUMOULIN

Les 29 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHÈSE

Dans le cadre de sa politique familiale en faveur des habitants de Chatou, la commune s'engage à développer et soutenir des actions visant à accompagner les enfants, adolescents, jeunes adultes, ainsi que leurs parents, confrontés à des difficultés ponctuelles ou durables d'ordre familial, scolaire ou psychologique.

Dans cette dynamique, l'association Le Sémaphore renforce son partenariat avec la commune en apportant son soutien aux initiatives éducatives et sociales grâce à deux

dispositifs :

- « **Le petit pont** » : Accueillant chaque semaine des enfants de moins de 3 ans accompagnés de leurs parents, ce programme aborde des thématiques liées à la parentalité et à la prise en charge de l'enfant. L'accueil est assuré par des psychologues et des éducateurs spécialisés dans la petite enfance.
- « **L'écoutille** » : Ce dispositif hebdomadaire s'adresse aux adolescents, seuls ou accompagnés de leurs parents, pour traiter des questions de médiation intrafamiliale ou de mal-être. Les séances sont animées par des psychologues.

La commune de Chatou met gratuitement à disposition de l'Association Le Sémaphore deux salles, dont l'une située au sein de l'accueil de loisirs « Les Galopins » (rue de l'Asile) et dédiée à l'activité « L'Écoutille ». Cette mise à disposition est accordée à titre précaire et révoquant.

La convention régissant cette mise à disposition gratuite de la salle des « Galopins » a été renouvelée pour une durée de quatre ans à compter du 1er septembre 2022. Un premier avenant a été conclu entre la Ville et l'association « SÉMAPHORE » afin d'adapter les créneaux horaires pour mieux correspondre à l'emploi du temps de l'association.

L'association « SÉMAPHORE » a sollicité la Ville afin d'obtenir des créneaux horaires supplémentaires. Cette adaptation vise à répondre aux besoins croissants de l'association, tout en tenant compte de l'augmentation significative de la demande d'accompagnement des adolescents, notamment dans le contexte post-COVID.

La Ville a accueilli favorablement cette demande.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal de valider la conclusion d'un avenant n°2 à la convention de mise à disposition de la salle située au sein de l'accueil de loisirs « Les Galopins ».

DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission Petite Enfance, inclusion, handicap et santé en date du 3 décembre 2024,

Vu la délibération n° DEL_2022_096 en date du 29 juin 2022 relative à la mise à disposition d'une salle au sein de l'accueil de loisirs « Les Galopins » au profit de l'association « SÉMAPHORE »,

Vu la délibération n° DEL_2024_115 en date du 19 septembre 2024 portant sur la modification des créneaux horaires de cette mise à disposition,

Considérant la volonté de la Ville de promouvoir et de développer des actions d'accompagnement et de soutien en direction de la population catovienne,

Considérant, le souhait de la commune de soutenir les acteurs associatifs de son territoire par la mise à disposition de moyens matériels,

Considérant la nécessité de mettre à la disposition une salle au sein de l'accueil de loisirs Les Galopins, à titre gracieux, pour une durée de quatre ans, à l'Association Le Sémaphore,

Considérant la nécessité de pouvoir modifier le planning d'utilisation de la salle d'une année sur l'autre afin de l'adapter au mieux aux besoins conjoints des associations et des Catoviens.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'approuver** l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition de l'accueil de loisirs Les Galopins conclue, à titre gracieux, entre la ville et l'Association Sémaphore,
- **d'autoriser** le Maire à signer ledit avenant.

A L'UNANIMITÉ,

Publiée le : 23/12/2024